

Le 19 décembre 2012

Secrétaire départementale: Rachel SUGNEAU

Contact :03.25.30.23.20

Mèl : fo.ddfip52@dgfip.finances.gouv.fr

Site Internet : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/052/>**Compte rendu CTL du 19 décembre 2012**

Ont participé en qualité de représentants titulaires de FO DGFIP Rachel Sugneau, Catherine Durand, Guillaume Tavin et Jean Paul Lefort et en qualité d'expert Sabine Maria.

FO DGFIP a lu une déclaration liminaire.

Mme Dupuy apporte quelques éléments de réponse. Elle explique la mise en œuvre de la démarche stratégique devrait permettre d'améliorer et de simplifier des procédures. Concernant les indicateurs, le directeur générale est conscient que ceux ci sont source de stress et pression et qu'il travaille sur leurs allègements. Sachant que la DG ne peut pas se passer d'indicateurs, mais peut-être faut il améliorer leur lisibilité.

1) Approbation du PV du CTL du 11 septembre 2012

M. Colnot explique qu'en raison du délai donné au syndicat Solidaires secrétaire adjoint, ce document n'ayant pu être vérifié et signé, l'approbation de celui-ci est reportée au prochain CT.

2) Dossier emplois 2013

M. Colnot explique la méthode d'allocation des emplois (MAGERFIP) est reconduite pour 2013. Il dit également qu ce plan de suppression est le plus faible depuis 2009. FO rétorque que celui ci l'est forcément puisque nous sommes de moins en moins.

Au niveau local le résultat est le suivant :

- Gains de productivité fléchés : -0,5 emploi au titre de la télé TVA et - 0,5 emploi au titre du centre de traitement des chèques soit **- 1 emploi**
- Gains de productivité diffus (qui portent très bien leur nom car aucune explication, c'est diffus !)

Correctifs métiers au nom de l'efficience : **- 2,5 emplois**

Correctifs environnementaux qui prennent en compte le taux de mouvement des agents au sein des départements, le poids des zones de revitalisation rurale et la prise en compte des contraintes d'accueil de l'utilisateur : **+ 3,3 emplois**

Mme Dupuy explique que ce dernier correctif gomme les suppressions liées aux correctifs métiers.

- Contribution proportionnelle : **-5,5 emplois**
- Correctif opérationnel au nom de la soutenabilité : **-0,2 emploi**

-6 emplois au total

M. Colnot explique que les règles de gestion en matière de mutation pour les catégories B et C ne sont pas encore fusionnées et de ce fait, les suppressions d'emplois continuent à être fléchées par filière. La DG impose ce fléchage et la DDFIP local ne peut modifier le fléchage.

Les prélèvements d'emplois seront effectués de la manière suivante :

Gestion Publique :

- **1 cadre C Trésorerie Wassy**
- **1 cadre B Direction**

Filière fiscale :

- **1 cadre C SIP st Dizier**
- **1 cadre C SIE Chaumont**
- **1 cadre B SIE Joinville**
- **1 cadre A Direction**

Les requalifications seront les suivantes :

- **1 cadre C requalifié en B Trésorerie St Dizier collectivités**
- **1 cadre C requalifié en B Trésorerie Prauthoy**

Soit un solde net de suppressions d'emplois de 5 emplois C, d'un emploi A et la création de 2 emplois B.

La DDFP explique qu'elle a regardé toutes les charges afférentes aux services et qu'elle a calculé une médiane départementale.

Concernant le SIE de Joinville, elle a constaté une diminution des charges. FO explique qu'il va être compliqué de maintenir un service à flot quand il ne reste plus que deux contrôleurs. Mme Dupuy répond que M. Gerlier devra impérativement revoir l'organisation du SIP-SIE.

De plus, l'approvisionnement en timbres fiscaux des buralistes devrait être délocalisé sur le SIE de St Dizier diminuant encore les tâches.

FO se demande si ce n'est pas déplacer le problème puis que cela amènera forcément un supplément de travail au SIE de St Dizier. Mme Dupuy explique que les approvisionnements seront multipliés par 2 diminuant ainsi les déplacements des buralistes. De plus, les charges du SIE de ST Dizier sont également en diminution avec l'augmentation du taux de télé déclarants et télé paiements.

Enfin, tout le monde devrait être content devrait-on penser !

L'emploi A supprimé en direction est un emploi localisé au service contentieux. Ce choix a été fait car il est plus facile de réorganiser ce service malgré le départ, sachant que la personne concernée vient d'être promu Inspecteur Divisionnaire à Chaumont et conservera une partie de ses attributions.

FO intervient concernant la suppression d'un emploi de catégorie C au SIP de St Dizier. En effet, ce service vient de subir de multiples mouvements de personnels et a un agent en congé maladie. Cette suppression d'emploi va mettre le service en difficulté, car à force d'entendre la direction crier que la résidence de St Dizier est en sur effectif, force est de constater que ce n'est plus le cas !

Mme Dupuy communique aux organisations syndicales les charges/agent dans chaque SIP de Haute Marne et explique que le SIP de St Dizier dispose du taux le plus bas du département.

Mme Godard intervient et explique qu'elle va aider le responsable du SIP de St Dizier afin d'améliorer l'organisation.

L'emploi C du SIE de Chaumont va mettre le service en difficulté en raison du départ en retraite d'un emploi C et l'arrêt maladie longue durée d'un emploi B. L'effectif vient encore d'être renouvelé, de plus le retrait de l'EDRA est ressenti comme une véritable injustice par les agents du SIE.

Mme Dupuy répond qu'elle est consciente que les choix faits font mal mais qu'il fallait faire des choix et que ces choix sont les « moins pires ».

A titre informatif, elle explique que les structures devront évoluer et envisagées des réorganisations, ainsi la DG envisage de supprimer la 2^{ème} main dans les services de publicité foncière.

Concernant l'emploi C localisé à Wassy, FO s'interroge sur ce choix. M. Colnot explique que le départ de la Communauté de Communes diminue considérablement les charges

de la Trésorerie. L'agent concerné ne sera pas déplacé d'office mais des opportunités lui seront offertes sur des trésoreries proches.

	FO	SNUI SUD	CFDT
POUR			
CONTRE	4	1	1
ABSTENTION			

Ce vote a pour conséquence d'obliger l'administration à re convoquer les organisations syndicales pour un nouveau Comité Technique Local puisqu'en cas de vote défavorable unanime (c'est-à-dire sans abstention ou refus de vote d'une partie des représentants du personnels), le projet doit faire l'objet d'un nouvel examen. Le prochain CT sera re convoqué le mardi 8 janvier 2013 à 14h.

3) Ponts naturels 2013

Pour l'année 2013, le calendrier rend possible deux « ponts naturels » :

- **Vendredi 10 mai**
- **Vendredi 16 août**

La direction propose de fermer les services sur ces deux périodes. FO estime la fermeture du 10 mai sera une véritable bouffée d'air pour les agents des services qui se trouveront dans une période particulièrement chargée au niveau du calendrier et plus particulièrement les agents des SIP et des trésoreries locales impactés par la campagne de déclarations de revenus.

Cette journée pourra être couverte par la journée d'autorisation exceptionnelle instaurée par le ministre en remplacement des jours « comptables ».

FO revendique 2 jours d'autorisations d'absence exceptionnelle par an au titre d'une véritable harmonisation par le haut.

	FO	SNUI SUD	CFDT
POUR	4		1
CONTRE			
ABSTENTION		1	

4) Questions diverses

- ❖ La Direction indique que lors du comité Technique de mars 2013 sera évoqué le règlement intérieur du CT
- ❖ Lors de ce même Comité Technique sera mis au vote la modification des horaires d'ouvertures de la Trésorerie d'Andelot ainsi que sa fermeture le vendredi. A titre dérogatoire, la trésorerie pourra appliquer ces horaires à compter du 1^{er} février 2013.
- ❖ La Direction évoque l'étude faite par la DG sur le paiement des impôts par carte

bleue. Cette offre viendra en complément et ne sera pas favorisée.

- ❖ La TP de Saint Dizier OPHLM attend un opérateur téléphonique depuis quelques temps suite à des problèmes de répondeur.
- ❖ FO aborde l'expérimentation du transfert du pôle enregistrement au service Service Publicité Foncière de Chaumont(ex CH Conservation des Hypothèques. En effet, il est évident qu'il y a un véritable manque de communication à destination des agents et du responsable du SIE.

Mme Dupuy répond qu'elle attendait d'obtenir des éléments de réponse de la DG pour tenir informés les principaux concernés. En tout état de cause, le transfert des personnels concernés ne sera que physique puisque qu'ils dépendront toujours au niveau RH et au niveau comptabilité du SIE.

Un protocole devra être mis en place. De plus, la mise en place d'une organisation particulièrement au niveau de l'accueil sera à faire : mutualisation, formation sous forme de tutorat ou de formations locales ? ? ?

Le nombre d'agents concernés n'est pas communiqué mais il sera de 2 ou 3 et fera l'objet d'une discussion avec Mme Habermacher responsable du SIE. Le déménagement serait prévu courant février 2013.

La Direction indique qu'une réunion va être mise en place prochainement afin de présenter ce dossier au agents concernés.

- ❖ FO évoque à nouveau les problèmes de sécurité important dans sur les postes de Vignory et Val de Meuse, phénomène récurrent constaté lors des visites de postes. Mmme Dupuy en est consciente mais n'a pas les crédits nécessaires à la mise en œuvre de travaux qui seront forcément conséquents.
- ❖ Les travaux de la DDFIP rue Bouchardon sont abordés. Le déménagement du pôle fiscal fiscal, hors contentieux, est prévu en janvier dans les locaux vacants laissés par les services comptabilité et dépôts de fonds qui déménagent au rez de chaussée dans la zone de l'ex-accueil. Les locaux laissés vacants rue de Lorraine pourraient être utilisés afin de délocaliser la brigade FI actuellement située à la cité administrative.
- ❖ 4 Inspecteurs Divisionnaires sont affectés en Haute Marne au 1^{er} janvier 2013. Leurs attributions seront les suivantes :

Mme Furiati sera rattachée au pôle Gestion publique au sein d'une cellule pré identifiée « Dématérialisation et déploiement du PSV2 » en collaboration avec M. Sériacaroupin.

Mme Marchal apportera son aide au réseau en accompagnant l'élargissement du PRS et la mise en place de la révision des valeurs locatives professionnelles. FO s'insurge et fait remarquer que le PRS a fait l'objet d'une suppression d'emploi B en 2012 au motif que les charges n'étaient pas assez importantes et avait alors proposé d'élargir le périmètre du PRS comme cela existant déjà sur d'autres départements. Réponse de la direction : L'élargissement du périmètre du PRS contraint la direction à prendre la décision d'affecter Mme Marchal à mi temps et que la décision de l'époque ne relève pas de la directrice actuelle. **Cherchez l'erreur !**

Mme Jeannin sera affectée à la Mission Maîtrise des Risques en remplacement de M Duquesnoy en attendant l'affectation d'un AFIPA en septembre 2013. Elle sera également en charge de l'audit Marianne et assurera une mission de renfort de l'audit notamment lors de la remise de services. Elle sera en charge du contrôle déontologique des chefs de service et des cadres de directions des 2 filières. En sus de tout ça elle remettra sur les rails le Groupe de Travail « Accueil » (on n'y croyait plus !) et instaurera un Groupe de Travail sur le traitement du gracieux.

M Cennes sera affecté à mi temps responsable du pilotage de la brigade FI qui subit encore un changement de responsable pour la 4^{ème} fois en 2 ans. Il conservera son portefeuille au service Contentieux pour l'autre partie.

- ❖ FO interpelle la direction quant à la demande d'intervention de la Cellule Informatique Départementale en urgence sur l'ensemble des postes informatiques du département, demande faite par à la demande de notre DG M. Bézard afin que celui-ci puisse effectuer la cérémonie des vœux en audio-vidéo(cf notre article MEGALO-PARLEUR sur le site). Aucune réponse n'est donnée mais les sourires sont éloquents !

L'ensemble du comité de section FO DGFIP de la Haute-Marne vous souhaite de
Joyeuses Fêtes de fin d'année

